Chargé ou chargée de communication (F/H/X)

ET SI C'ÉTAIT VOUS!

La Province de Namur recrute un employé ou une employée d'administration (classe 2 bis) – Chargé ou chargée de communication (F/H/X) pour le Service de la Culture – Département Publics

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : dès que possible
- Lieu de travail principal : Service de la Culture – Le Delta – 5000 NAMUR
- Contrat : Contrat de remplacement
- Votre candidature est attendue pour le 25 novembre 2026 au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache :

La culture doit, dans le contexte socio-économique actuel, être porteuse d'enjeux sociétaux, politiques et économiques.

Par la diversité de ses champs d'action, le Service de la Culture a pour mission de sensibiliser à tous les arts et aux loisirs de qualité, dans le but de développer le sens critique en toute intelligence et liberté, de contribuer à l'épanouissement et au développement de l'individu. Sur base des orientations du Collège, les priorités d'action sont les pratiques émergentes, la diversité des champs d'action, la pluralité associative, la sensibilisation à tous les arts, la collaboration avec les acteurs culturels de la Province, la recherche de moyens techniques et financiers, la création d'un lieu de référence en matière culturelle en province de Namur. Une attention particulière est portée au public jeune et au public dit « fragilisé ».

Le Delta est un lieu de programmation culturelle mais aussi un lieu de vie accessible au public gratuitement (les zones dites de « tiers-lieux »).

Votre mission / Vos missions

En collaboration avec ses collègues, le·la Chargé·e de communication assure, dans tous ses aspects créatifs, la promotion de la Province de Namur au travers des activités du Service de la Culture sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et participe à la diffusion de l'information sur différents sites web.

Il·Elle participe à la stratégie globale de communication par la mise en place de campagnes publicitaires et par la recherche de nouveaux canaux de communication qu'il·elle est chargé·e d'évaluer.

Il·Elle participe à toute action de communication, en support aux autres membres de l'équipe.

Il·Elle veille au respect strict des lignes directrices de la communication provinciale et s'approprie les enjeux de cette communication et veille à décliner celle-ci à l'échelle du Service de la Culture.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse :

carriere2@province.namur.be

Remarque :
Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

Votre **profil**

- Être titulaire d'un bachelier en Information et Communication ;
- Posséder une expérience d'un an minimum dans une fonction de community manager ;
- Posséder une expertise spécifique dans le digital.

La procédure de sélection

Les candidats et candidates seront convié.es à un entretien oral permettant d'évaluer la motivation, la perception de la fonction et les compétences techniques et comportementales.

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valorise les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement
à l'adresse **daccota@province.namur.be**

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

Nous **offrons**

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat de remplacement
- Estimation de la rémunération : un employé ou une employée d'administration (classe 2 bis) est rémunéré.e par l'échelle barémique D6
    - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 2.976,03 €
    - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3.542,68 €

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse **carriere2@province.namur.be**

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écolage nécessaire ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse carriere2@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 25 novembre 2026 au plus tard**.

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Mathilde GAUTIER au 081/77 51 56 ou via l'adresse mail **mathilde.gautier@province.namur.be**

Nous vous voulons dans notre **équipe** !